

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

### Décision du Président n°2022-064

#### Objet : Ressources humaines - formation continue des assistants de prévention

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

#### Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-0002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

#### Considérant

- la nécessité de former les assistants de prévention de la collectivité,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : de signer la convention de formation établie par le Centre de gestion du Territoire de Belfort, précisant le lieu, les horaires, la date, l'objet et la gratuité de la formation pour les assistants de prévention

**Article 2** : Ampliation de cette décision sera adressée à :

- Centre de gestion du Territoire de Belfort
- SGC Belfort 2 – antenne Giromagny

#### Visa préfectoral

Etueffont, le 15 novembre 2022

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUBER

